

Appel à projets FEADER sur la modernisation des exploitations agricoles prolongation jusqu'au 31 août 2026

Matinik, le 28 juillet 2026

La Collectivité Territoriale de Martinique informe les porteurs de projets que la date limite de dépôt des demandes de subvention dans le cadre de l'appel à projets FEADER 73.01-B «Modernisation des exploitations agricoles en vue de l'autonomie alimentaire (hors CTEA) – Filières canne et banane » est prolongée jusqu'au **lundi 31 août 2026 à 12h00**.

Par ailleurs, à l'issue de nouveaux échanges avec les représentants de la filière banane, le seuil d'éligibilité applicable à l'apport d'amendements organiques en culture de banane est désormais fixé à **40 tonnes par hectare**.

Le document de cadrage mis à jour est disponible sur le site **europe-martinique.com**, rubrique « Appels à projets ».

Les dossiers de candidature doivent être déposés sur la plateforme **EURO-PAC**, dans le cadre de l'appel à projets du dispositif 73.01-B / <https://europac.europe-martinique.com/>.

Pour toute information complémentaire, les porteurs de projets peuvent contacter le service d'appui à l'adresse suivante : appui.europe@collectivitedemartinique.mq